

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 2/11/2016

Objet de la délibération : Approbation de la subvention pour l'école de musique (association Crescendo)

L'an deux mille seize et le sept novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Michel Romeyer, Serge Vray, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Jacques Blanchard, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Sébastien Teyssier excusé a donné procuration à Annie Grégoire

Marie Meley excusée a donné procuration à Michel Romeyer

Jean Marc Sardat excusé a donné procuration à Jacques Blanchard

Hervé Béal excusé a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Jean Louis Jayol, Bernard Fournier, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016

Monsieur le président rappelle que l'association école de musique Josquin des Prés en Haut-Forez a été dissoute en 2015 et qu'une autre association a été créée en vue de reprendre l'activité « école de musique intercommunale », l'association Crescendo. La Charte partenariale pour l'enseignement artistique de 1<sup>er</sup> degré a été renouvelée avec le Département, Crescendo et le territoire d'accueil de l'établissement (la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château). Aussi, Monsieur le président présente la demande de subvention de fonctionnement formulée par l'association *Crescendo*, d'un montant de 15 000 euros. Cette somme permettra à cette structure intercommunale d'équilibrer son budget en 2016/17 (son activité se déroule de septembre à juin). Il rappelle combien il est important de favoriser l'expression artistique et son apprentissage, en milieu rural. Monsieur le président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le versement de cette subvention de fonctionnement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € au bénéfice de l'association Crescendo pour ses activités 2016/17.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Bonnet-le-Château,  
Le 7 novembre 2016,

Le Président

  
  
Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016